

AR Prefecture

006-210600599-20220920-DEL2022_108-DE

Reçu le 22/09/2022

Publié le 22/09/2022



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2022_108**

20 septembre 2022

MAIRIE D'EZE

**OBJET :
Création d'un emploi
permanent**

**RAPPORTEUR :
Monsieur le maire**

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI - Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA
Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Patricia PONTIS – Mme Annick FILLON - Mme Patricia ALLOUCH – Mme Claudine TURRINI – M. Jean-Barthélémy VAUTEL - M. Ghassan ANDRAOS

A donné procuration :

M. Sylvestre ANSELMi pour M. Ghassan ANDRAOS
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
M. Claude TKACZYK pour Mme Virginie SOULIER

Absents excusés :

M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022_76, en date du 30 juin 2022, par laquelle le conseil municipal a créé un emploi permanent d'adjoint administratif,

Vu le courrier de la préfecture en date du 29 août 2022 demandant à la commune de bien vouloir lui transmettre la délibération qui a voté les crédits nécessaires au financement de cet emploi,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant les besoins du service à la population (Accueil et Etat civil) nécessitent la création d'un emploi permanent, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet.

AR Prefecture

006-210600599-20220920-DEL2022_108-DE
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE

- Décide de retirer la délibération n°2022_76, en date du 30 juin 2022 ;
- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet ;
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la commune ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.